

# Concours de la fête à la citrouille 2024



## **Article 1 : Objet**

Le 31 octobre, nous fêtons Halloween...

Alors c'est le moment de redoubler d'imagination et d'originalité afin de décorer vos citrouilles ou autres cucurbitacées. (Des objets, papiers, tissus et matériaux de toutes sortes peuvent être utilisés. Il est également possible d'habiller les citrouilles).

N'hésitez pas à lui donner un nom !!!!

## **Article 2 : Modalités**

Ce concours est gratuit et ouvert exclusivement aux enfants habitant de la commune de Wahagnies jusqu'à 10 ans.

L'élément principal de l'œuvre doit être une citrouille ou autres cucurbitacées

Les citrouilles seront jugées sur les critères suivants :

- Originalité de l'œuvre
- Utilisation ingénieuse de matériaux peu coûteux ou recyclés
- Qualité de la réalisation

## **Article 3 : Inscription et conditions de participation**

Les participants devront s'inscrire via courriel mail suivant :

- [animation@wahagnies.fr](mailto:animation@wahagnies.fr)

**Les citrouilles seront à ramener le 26 octobre 2024 lors de l'évènement.**

Une seule inscription par personne est autorisée.

Après validation un numéro sera attribué à chaque participant.

**Article 4 : Délai de participation** Les inscriptions auront lieu du 16 septembre au 13 octobre 2024 inclus.

## **Article 5 : Déroulement du concours**

Les familles doivent déposer leur citrouille le 26 octobre 2024 à partir de 11h00 Place Jean Baptiste LEBAS ou dans le hall de la mairie (selon les conditions climatiques).

Les citrouilles seront exposées et jugées par le jury.

Le jury sera composé de quelques élus et quelques enfants du CMJ.

Une dégustation de soupe de sorcière vous sera proposée tout au long de l'animation.

Les gagnants seront ceux qui obtiendront le plus de points totalisés.

Les citrouilles peuvent être récupérées après l'exposition ou exposées en mairie.

## **Article 6 : Droit à l'image**

Chaque participant autorise les organisateurs à diffuser, à utiliser ou reproduire les photos transmises sur leurs moyens de communication : sur le site internet de la Commune, sur la page Facebook « Wahagnies infos officiel », sur le panneau d'information municipal et dans le bulletin municipal « Wahagnies infos » pour une durée de 2 ans sans contribution financière.

## **Article 7 : Résultats et remise des prix**

Une urne sera à disposition sur le stand.

Les résultats du concours seront communiqués sur place le jour du concours.

- **Prix en carte cadeau valable chez ESPACE CULTURELLE Seclin :**

- **1er prix 50 euros**
- **2<sup>ème</sup> prix 35 euros**
- **3<sup>ème</sup> prix 25 euros**

## **Article 8 : Acceptation du règlement**

L'inscription au concours entraîne de la part des participants l'acceptation pleine et entière du règlement ainsi que les résultats du concours résultant des votes des différents membres du jury.

**Soyez créatifs et bonne chance à vous !...**